

# Convention interrégionale de massif du Jura

## Grandes orientations et exemples de projets soutenus

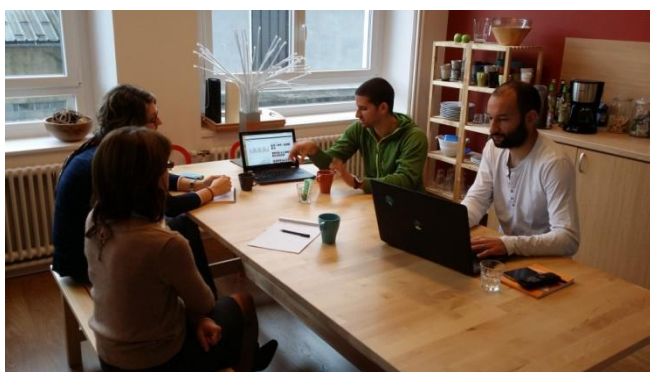
La convention de massif du Jura constitue un des outils de déclinaison opérationnelle du schéma interrégional du massif pour la période 2015 – 2020. Elle définit les champs thématiques couverts par la politique d'aménagement et de développement de ce territoire ainsi que les modalités concrètes d'accompagnement des projets par l'ensemble des partenaires financeurs signataires de cette convention, à savoir l'Etat, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, et les Départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort. Les principales orientations de cette politique de développement et d'aménagement du massif du Jura se déclinent en quatre axes thématiques, présentés ci-dessous et illustrés par des exemples de réalisations.

### Axe I – Améliorer l'attractivité des territoires du massif

Cet axe vise à **apporter des réponses aux questions de mobilités domicile-travail et touristiques ainsi que d'accès aux services** en accompagnant les démarches qui contribuent à **accroître la durabilité des systèmes de mobilité** et à **développer les usages du numérique** adaptés aux besoins des populations et aux entreprises.

Pour ce faire, **des actions expérimentales et innovantes contribuant à organiser, structurer et développer des offres alternatives à la voiture individuelle** : intermodalité, mobilités douces, covoiturage, auto partage... pourront être financées. Outre la mise en place de travaux d'animation et de réflexion, des actions de promotion et de sensibilisation complémentaires pourront également être accompagnées. Plus ponctuellement, des petits aménagements visant à développer le covoiturage, l'intermodalité ou les mobilités douces pourront être soutenus.

**Promotion du covoiturage sur l'Arc Jurassien** : Mise en œuvre sur 5 territoires frontaliers de la troisième phase d'un programme d'ampleur visant à structurer et promouvoir le covoiturage – 93 802 € de subvention convention de massif pour un coût total du projet de 527 016 €

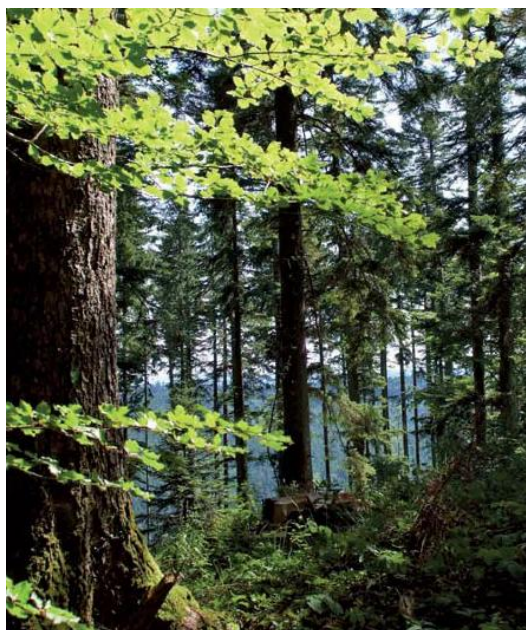


Dans le champ du numérique, pourront être accompagnés des projets contribuant à **développer de nouvelles formes d'organisation du travail au sein d'espaces de mutualisation** : fab lab, espaces de travail partagés (co-working), maisons de services au publics, maisons de santé..., et de **nouveaux services** : sites internet mutualisés pour la commercialisation de produits...

**Développement de l'espace de co-working « La Cordée » à Morez (Jura)** : Aide au démarrage de l'espace de co-working de Morez pendant la phase de montée en puissance de ce service – 18 000 € de subvention convention de massif pour un coût total du projet de 51 400 €

## Axe II – Accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues du massif

Cet axe s'attache à **conforter et valoriser les atouts spécifiques du massif du Jura** en vue d'en faire des moteurs du développement économique du territoire, qu'il s'agisse de **ressources naturelles** ou de **savoir-faire**.



En premier lieu, **les démarches de regroupement, de mutualisation et de coopération dans ou entre les secteurs traditionnels du massif: artisanat, industrie, agriculture, filière forêt-bois...** seront soutenues. Des actions innovantes d'ingénierie, d'animation, de promotion et de mutualisation dans les domaines du marketing, du design, des ressources humaines, de la commercialisation dont l'objectif est de faire émerger de nouveaux produits, de nouveaux débouchés, de nouveaux services, ou encore de nouveaux modes d'organisation et de coopération peuvent à ce titre être accompagnés.

**Promotion du « Sapin du Jura »** : Cette démarche regroupe les industriels de la filière bois du massif dans le but de promouvoir auprès des prescripteurs les qualités esthétiques et techniques des résineux du massif – 51 607 € de subvention convention de massif pour un coût total du projet de 70 580 €

**Création de la vigne de Courbet (Doubs)** : Défrichage du coteau faisant face au musée Courbet à Omans et replantation d'une vigne dépeinte par l'artiste en son temps – 44 000 € de subvention convention de massif pour un coût total du projet de 170 552 €

Parce que la qualité et la diversité des paysages du massif du Jura contribuent fortement à la **qualité de vie des résidents et à l'attractivité touristique du territoire**, des actions de **protection, de valorisation et de reconquête du paysage** sont soutenues, que ce soit en réponse aux problèmes de déprise agricole, d'urbanisation non maîtrisés ou de pollution visuelle.

Cet axe vise enfin à consolider l'économie touristique du territoire en accompagnant des actions de **structuration, de montée en gamme de diversification et de promotion de l'offre touristique** – hébergements collectifs, sites naturels et culturels, lieux d'accueil – **en cohérence avec les cibles de clientèles identifiées dans le cadre de la stratégie marketing de la marque collective de destination « Montagnes du Jura »**. Dans ce domaine du tourisme, la convention de massif intervient en synergie avec l'axe Massif du Jura du Programme Opérationnel FEDER Franche-Comté – Massif du Jura 2014 – 2020.

**Réaménagement du Col de la Faucille (Ain)** : Projet global de réaménagement du site dans une logique de diversification touristique quatre saisons et d'amélioration paysagère – 392 200 € de subvention convention de massif et 636 000 € de Fonds FEDER massif pour un coût total du projet de 2 122 226 €

**Réhabilitation Point d'information touristique d'Orgelet (Jura)** : Reconfiguration de l'espace et passage du bâtiment aux normes BBC et accès PMR dans le cadre de l'office de tourisme de pôle de Pays des lacs – Petite montagne – 56 110 € de subvention convention de massif pour un coût total du projet de 82 214 €

**Zoom : Le contrat de destination « Montagnes du Jura »** : Né en 2003 du constat de défaut de notoriété du massif en tant que destination touristique, le collectif des Montagnes du Jura, qui réunit les services de l'Etat, les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Ain, du Doubs et du Jura, a décidé de mutualiser des moyens de communication et de **promotion touristique à l'échelle du massif** afin de faire progresser l'image et la reconnaissance de cette destination. Le résultat est là ! En dix années, les Montagnes du Jura ont progressé de 10 points en termes de notoriété spontanée. Nouveau succès en 2014, **la destination « Montagnes du Jura »** est l'une des 11 destinations lauréates du premier appel à projets « contrat de destination » lancé conjointement par les Ministères en charge de l'Economie et des Affaires Etrangères, et se fixe pour ambition de conquérir de nouvelles clientèles, notamment **en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Allemagne**. En phase avec ces nouvelles ambitions, la convention de massif poursuit son soutien à cette démarche de promotion.

## Axe III – Adaptation au changement climatique

Cet axe vise à **favoriser l'adaptation des activités économiques aux évolutions du climat**, notamment dans les secteurs qui seront les plus impactés à savoir ceux basés sur la valorisation de ressources naturelles.



Des actions **d'adaptation du secteur touristique** qui reposent sur une logique de **diversification quatre saisons des activités** proposées pourront être soutenues. La convention interregionale de massif encourage en ce sens les projets qui contribuent au **développement et à la structuration d'une offre d'activités de sports de nature et d'itinérance**, notamment le long des Grandes Traversées du Jura

Par ailleurs, seront accompagnées des études, y compris à caractère expérimental, qui ont pour objectif de **renforcer la connaissance des impacts du changement climatique sur les milieux naturels, les ressources et les activités**. Des expérimentations visant à **développer des modèles de production d'énergies renouvelables adaptés au contexte montagnard** du Jura peuvent également être soutenues.

**Mise en place d'une station Trail sur la Communauté de Communes du Haut Bugey (Ain)**, et accompagnement d'une étude pour la mise à niveau de l'offre de randonnée sur son territoire – 23 786 € de subvention convention de massif pour un coût total du projet de 54 714 €

**Etude forêt climat\*** : Menée par le PNR du Haut-Jura, cette étude en plusieurs phases, qui croisent climatologie et science du sol, a permis de faire progresser la connaissance sur les évolutions prévisibles, en raison du changement climatique, en termes de composition d'essences d'arbres de la forêt du massif – 64 740 € de subvention convention de massif pour un coût total du projet de 181 033 €

\*Action menée dans le cadre de la convention 2007/2014

## Axe IV – Développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale avec la Suisse

Des projets et actions de développement communs avec les autres massifs métropolitains français, sur des thématiques identifiées dans le Schéma d'aménagement du Massif du Jura pourront être accompagnés.

De plus, au titre de cet axe, certains projets transfrontaliers qui émergent au fonds INTERREG V France-Suisse, au niveau de la Conférence Transjurassienne ou du Conseil du Léman dans le domaine de la coopération économique ou de la protection de l'espace pourront être soutenus.

**Vous avez un projet, vous pouvez contacter :**

<b>Le Commissariat de Massif du Jura :</b>	massifdujura@cget.gouv.fr – 03 81 61 89 89
<b>La Région Bourgogne-Franche-Comté :</b>	massifdujura@bourgognefranche-comte.fr – 03 81 61 64 58
<b>La Région Auvergne-Rhône-Alpes :</b>	Direction Tourisme, Montagne et Parcs – 04 26 73 51 39 maria.dapalma@auvergnerhonealpes.eu regine.monet@auvergnerhonealpes.eu
<b>Le Département de l'Ain :</b>	Direction Europe et Transfrontalier – 04 74 24 48 13 delphine.lorin-etuy@ain.fr – christine.funazzi@ain.fr
<b>Le Département du Doubs :</b>	Karine Haldi – karine.haldi@doubs.fr – 03 81 25 81 06
<b>Le Département du Jura :</b>	Laurent Chabaud – lchabaud@jura.fr – 03 84 87 33 57
<b>Le Département de Territoire de Belfort :</b>	Muriel Roget – 03 84 90 93 05 muriel.roget@territoiredebelfort.fr

**Téléchargement de la convention interrégionale de massif :**

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Grands-dossiers/Massif-du-Jura>

**La Convention interrégionale de massif du Jura est financée par :**

région **BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**



**Auvergne – Rhône-Alpes**



Document réalisé par le Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura, le 22/01/2016